



Charte d'engagement

Pass Pro Tourisme Loiret

Dans le cadre de la réalisation du schéma de développement touristique du Loiret, les ateliers de concertation ont fait émerger un besoin de mieux connaître l'offre touristique du Loiret et de mieux se connaître entre professionnels du tourisme.

Pour répondre à cette demande des professionnels, Tourisme Loiret lance en 2025 un Pass Pro réservé aux professionnels du tourisme du département.

Le principe est basé sur l'échange : vous acceptez de recevoir les professionnels du tourisme à titre gratuit ou avec une réduction pour une prestation ou la présentation de votre structure et / ou activité... et vous avez, à votre tour, accès à toute l'offre prise en charge sous les mêmes conditions chez les prestataires et organismes adhérents à la démarche. C'est l'occasion pour vous de tisser votre réseau et de vous faire ambassadeur du tourisme auprès des visiteurs.

ARTICLE 1 : Objet de la charte

La présente convention de partenariat a pour but de définir les conditions dans lesquelles les parties vont collaborer autour de la thématique du Pass Pro Tourisme Loiret.

ARTICLE 2 : Les sites partenaires du Pass Pro

Tous les professionnels du tourisme en contact avec le public (hébergeurs, restaurateurs, sites de visite, prestataires d'activités...) et exerçant leur activité dans le Loiret peuvent bénéficier du Pass Pro s'ils acceptent en contrepartie d'accueillir eux-mêmes les titulaires du Pass Pro.

ARTICLE 3 : Les engagements des sites partenaires

- Prendre connaissance et signer cette charte d'engagement

Je fais bénéficier les porteurs du Pass Pro d'un avantage dans mon établissement :

- Informer les équipes de l'adhésion au Pass Pro Tourisme Loiret ainsi que de l'avantage réservé au sein de l'établissement aux porteurs du Pass
- Appliquer l'avantage « Pass Pro Tourisme Loiret » à tous les porteurs du Pass durant les 2 années de validité
- Transmettre à Tourisme Loiret les statistiques de fréquentation relative au Pass Pro

Je bénéficie du Pass Pro :

- Informer les équipes de l'adhésion au Pass Pro Tourisme Loiret
- Présenter la carte à l'entrée des sites partenaires
- Ne pas falsifier ni prêter sa carte en dehors du cercle professionnel
- Utiliser ce pass exclusivement dans un cadre et dans un but professionnel

ARTICLE 4 : Les engagements de Tourisme Loiret

Pour que cette opération fonctionne au mieux, Tourisme Loiret s'engage à :

- Assurer la promotion du Pass Pro
- Assurer les envois du Pass Pro une fois la charte d'engagement signée
- Informer les partenaires de tout changement relatif au Pass Pro pouvant les affecter
- Tenir à jour au cours de l'année et tous les deux ans la liste des nouveaux partenaires ou ceux qui souhaitent se retirer de l'opération. La liste des partenaires du Pass Pro et des avantages accordés sera disponible en ligne sur <https://pro-tourismeloiret.com/tourisme-loiret-pro/pass-pro-tourisme-loiret/>

ARTICLE 5 : Les conditions de validité

La carte Pass Pro Tourisme Loiret se présentera sous un format type « carte bancaire » et ne sera pas nominative. Elle comportera le nom de l'établissement partenaire et les bonnes pratiques d'utilisation. Elle devra impérativement être présentée à l'accueil de chaque site partenaire.

Le non-respect de cette charte peut amener au retrait du Pass Pro. Tourisme Loiret se réserve le droit d'accorder ou non le Pass Pro après étude des demandes.

La présente charte est conclue pour les années 2025-2026.